

**L'arrêt du CFA (baisse des départs naturels) et les suppressions massives d'emplois n'ont pas tardé à se traduire par des mesures régressives.**

## *Annulation du concours d'AR 2003 !*

Cette annulation intervient alors que les inscriptions pour ce concours sont closes depuis le 19 mars 2003 !

Les nominations des 1532 lauréats du concours d'agent de recouvrement 2002 s'étaleront

sur les années 2003 et 2004, en fonction des vacances d'emplois.

Il est évident que la DGCP ne compte absolument pas être en mesure de nommer tous ces lauréats, puisque beaucoup

d'entre eux n'attendront pas deux ans !

Cette mesure est-elle à mettre à l'actif de la politique Raffarin pour lutter contre le chômage des jeunes ?

## **La CGT exige le maintien du concours d'AR 2003 !**

## *Remise en cause des droits acquis en matière d'affectation des lauréats des concours de contrôleur !*

Depuis les grèves de 1989, des mesures dérogatoires permettaient la nomination dans leur département d'origine des promus en catégorie B.

La DGCP a décidé de remettre en cause ces dispositifs dérogatoires en commençant par les AR lauréats du concours externe de contrôleur.

Cette nouvelle règle s'appliquera donc aux lauréats "faux externes" du concours 2002 (appel en CFPU en octobre 2003). Les dispositifs de règlement des cas sociaux les plus

"dramatiques" seront gérés par la DGCP, avec seulement une information *a posteriori* des CAP.

Pour la CGT, il ne s'agit que d'une première mesure de remise en cause du principe dérogatoire de la nomination dite "sur place" qui s'applique encore (pour combien de temps ?) aux lauréats des concours internes contrôleurs et de la liste d'aptitude de C en B. La DGCP ne nous a pas contredite sur ce point.

Pour la CGT, un tel dispositif,

que la DGCP prévoit de généraliser, est un recul des droits acquis que ne saurait justifier la suppression du CFA, les suppressions d'emplois ...

Dans une autre logique de promotion de l'emploi public et de reconnaissance des qualifications, la CGT revendique une négociation pour de nouvelles modalités d'affectation de concours permettant de concilier la situation personnelle des agents et les impératifs de gestion des services.

## **La CGT se prononce pour le retrait de ces mesures présentées aux syndicats le 31 mars.**

**pétition** 

**Le SNT-CGT appelle à signer massivement la pétition nationale pour :**

- le maintien du concours d'agent de recouvrement 2003,**
- le maintien des droits acquis en matière d'affectations des contrôleurs.**

Nom	Poste	Signature

Cette pétition est à retourner à votre section départementale CGT  
ou au SNT-CGT - 263, rue de Paris - Case 451 - 93514 MONTREUIL CEDEX

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.**  
**Alors, je me syndique...**

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

.....

Grade : ..... Echelon/Indice : .....

Temps partiel : ..... Date: .....

Signature, .....

